

COMMUNAUTE DES COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD

Cantons de Cancon, Castillonnes, Monflanquin et Villeréal

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE PLENIERE DU 18 JANVIER 2016

Le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni à 20H30 à la Salle Polyvalente de Saint Eutrope de Born sous la présidence de Laurence ROUCHAUD.

Date de convocation : 05 Janvier 2016 Nombre de délégués en exercice : 61

Délégués Présents : 54

Présents : **BEUGAS** (ROUJOL Jean-Charles), **BOUDY DE BEAUREGARD** (BELVES Philippe), **BOURNEL** (COUDERC Agnès), **CAHUZAC** (TESTUT Jean-Pierre), **CANCON** (ROIRE Carole, DUCLERCQ Michèle et VIDAL Jacques), **CASTELNAUD DE GRATECAMBE** (GARMOND Olivier), **CASTILLONNES** (ROUCHAUD Laurence, BORDAS Pierre), **CAVARC** (DELPECH Laurent), **DEVILLAC** (LEDUN Frédéric), **DOUDRAC** (BODIN Jacques), **DOUZAINS** (LAGARDE Marie-Claire), **FERRENSAC** (COTS André), **LA SAUVETAT SUR LEDE** (LABORDE Françoise, ZIMMERMANN Simone), **LACAUSSADE** (DESTIEU Jean-Paul), **LALANDUSSE** (DIEUDONNE Christian), **LAUSSOU** (LEMARCHAND Max), **LOUGRATTE** (LABONNE Isabelle), **MAZIERES-NARESSE** (PAPE Jean-Paul), **MONBAHUS** (GARY Jean-Marie, CAMPAS Bernard), **MONFLANQUIN** (FOUNAUD-VEYSSET Nathalie, FLORIO Auguste, CANCE Éric, TEILLET Claude), **MONSEGUR** (JOURDANE Jeanine), **MONTAGNAC SUR LEDE** (SETZE Yvon), **MONTAURIOL** (LESCOMBE Serge), **MONTAUT** (LACOUR Alain), **MONVIEL** (AUCHE Marcelle), **MOULINET** (DE VAUJANY Laurent), **PAILLOLES** (MATTANA Henri), **PARRANQUET** (GOUYOU Alain), **PAULHIAC** (CALMETTE Marcel), **RAYET** (BERTHOLOM Aimé), **RIVES** (CHEMIN Jean-Marc), **SAINTE AUBIN** (POUEYMIDANETTE Guy), **SAINTE ETIENNE DE VILLEREAL** (BATAILLE Serge), **SAINTE EUTROPE DE BORN** (ORTYL René, COLLIANDRE Jocelyne), **SAINTE MARTIN DE VILLEREAL** (LANDAS Patrick), **SAINTE MAURICE DE LESTAPEL** (RICCI Bernard), **SAINTE QUENTIN DU DROPT** (PERLETTI Frédéric), **SALLES** (CAZETTE Jannick), **SAVIGNAC SUR LEYZE** (FAURE Christian), **SERIGNAC PEBODOU** (PEYRAT Guy), **TOURLIAC** (CHABRONNERIE Guy), **VILLEREAL** (ARNSTAM Pierre-Henri, PITON Rolande, LAURIERE Françoise et CAMINADE Jean-Jacques).

Absents : **CASTILLONNES** (SICAUD Pierre, CARRICABURU Barbara), **GAVAUDUN** (CONGE Éric), **MONFLANQUIN** (DOMINIQUE Françoise, GONZATO-ROQUES Christine),

Absent ayant donné pouvoir : **CANCON** (DE VAUJANY Jean donne pouvoir à ROIRE Carole), **MONFLANQUIN** (WEICK Patrick donne pouvoir à Françoise LABORDE),

Secrétaire de séance : Isabelle LABONNE

ORDRE DU JOUR

1. **Intervention de Monsieur Pierre CAMANI, Président du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne présentant le « Syndicat Numérique 47 » et le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CCBHAP .**
2. **Marchés de travaux en cours : point d'étape**
3. **Ouverture de crédits Budget 2016**
4. **Versements divers**
5. **Questions diverses**

Monsieur le Maire de Saint-Eutrope de Born accueille les conseillers communautaires et Madame la Présidente ouvre la séance à 20h40.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre CAMANI, Président du Syndicat « Lot-et-Garonne Numérique »

1. Intervention de Monsieur Pierre CAMANI, Président du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne présentant le « Syndicat Numérique 47 » et le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CCBHAP .

Monsieur CAMANI présente le projet de schéma de déploiement du numérique dans le 47 porté par le Syndicat « Lot-et-Garonne-Numérique » dont il est Président. Monsieur SOUCHE, le Directeur du syndicat l'accompagne illustrant et commentant la présentation.

Un document est joint au présent compte rendu reprenant les éléments présentés.

Quelques points à retenir :

Adhésion au plan national « France Très Haut Débit » rendant éligible aux subventions nationales et européennes pour 5 ans.

Le débit minimum pour un foyer doit être porté à 3Mb, l'idéal étant de 8Mb (téléchargement, tv par internet, jeux connectés)

Le réseau WiMAX offre au maximum 2 Mb, il sera porté à un maximum de 20Mb d'ici fin 2016 et de nouvelles antennes sont en cours d'installation.

L'ambition du 47 est de déployer la fibre optique d'ici 10 ans pour un coût de 130M €.

16% du territoire de la CCBHAP est inéligible à l'ADSL (mais possible avec WI MAX, satellite)

2/3 des foyers non éligibles à l'ADSL sont abonnés au WI MAX mais les ondes sont bloquées par des obstacles naturels : forêts de pins et les vallées.

Orange modernise son réseau uniquement sur 6 à 8 terminaux dans la CCBHAP

La consommation en débit double tous les 18 mois sur le 47. La fibre optique ne sera pas obsolète dans 10 ou 20 ans car elle peut supporter de très très haut débit sans fluctuation sur toute la longueur des lignes (à la différence du réseau ADSL). Le débit demeure constant pour tous les foyers et donc maintien de l'équité sur les territoires.

Les opérateurs ne prennent en charge que le déploiement de la fibre optique sur une partie de l'agglomération d'Agen et sur les communes de Villeneuve sur Lot et Marmande. Le reste du territoire revenant aux seules collectivités.

Le coût d'abonnement à la fibre optique serait identique à celui de l'ADSL pour les foyers.

LA CCBHAP compte 13 plaques déterminées par le syndicat numérique avec une prise en charge à travers un programme solidaire (45€ par foyer) et un programme complémentaire (non subventionné donc au coût réel). Certaines plaques débordent sur d'autres EPCI car ce ne sont pas les limites administratives qui sont déterminantes mais les réseaux.

Les EPCI sont invités à se prononcer sur le nombre de plaques qu'ils peuvent assumer financièrement et à les prioriser afin que le Syndicat puisse prévoir le schéma de déploiement de la fibre optique sur tout le 47. Les zones blanches ainsi que les axes de développement éco seront privilégiés.

Pour la CCBHAP il convient d'envoyer une lettre d'intention et d'inscrire la dépense dans un programme d'investissement dédié en ce sens au BP 2016.

Concrètement les premiers abonnés à la fibre optique seraient prévus pour fin 2017 ; le WI Max amélioré au printemps 2016 (ex cantons de Villereál et de Castillonnès) et fin 2016 (ex cantons de Monflanquin et de Cancon) ; certains terminaux Orange sont en cours d'amélioration. Le réseau numérique sera propriété du Syndicat Numérique, tout comme les antennes WI MAX. Le SDEE prévoit la pose de fourreaux libres en anticipation sur tous ses chantiers.

Après un échange avec les conseillers communautaires, Madame la Présidente remercie Monsieur Pierre CAMANI ainsi que Monsieur SOUCHE et reprend le déroulé de la Séance Plénière. Elle précise que le choix des plaques sera déterminé lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Madame la Présidente demande l'approbation du C.R. du Conseil Communautaire précédent. Monsieur CALMETTE apporte des précisions sur le dossier du financement de la MSP de Cancon et de ses déplacements au Conseil Régional afin d'obtenir un engagement écrit du Président du Conseil Régional. Il revient aussi sur le versement des aides à l'installation par la CCBHAP. Il note l'écart entre ceux qui perçoivent l'aide du CD 47 et ceux qui sollicitent ensuite l'aide de la CCBHAP. Il précise qu'il a appelé les nouveaux agriculteurs qui n'avaient pas effectué une demande, soient 5 nouveaux versements.

Madame la Présidente fait part de son échange avec Monsieur POUJADE de la Préfecture 47 ; ce dernier semble confirmer que tant que la Région n'aura pas défini son Schéma Régional Economique, alors le CD 47 et la CCBHAP ne pourront pas verser d'aides à des personnes privées. La DGCL tente de faire accélérer le processus prévu dans la Loi NOTRE.

Le compte-rendu est approuvé par l'assemblée plénière avec 2 abstentions.

Madame la Présidente nomme Isabelle Labonne secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe des points complémentaires qui seront soumis aux conseillers présents.

2. Marchés de travaux en cours : point d'étape: (délibération n°02-2016).

Madame la Présidente, avec les VP concernés, présentent le détail des avancées des différents travaux en cours :

MSP de Monflanquin :

Le Trésor Public sollicite un avenant afin de reprendre toutes les étapes modificatives depuis 2011 avec le contrat de maîtrise d'œuvre. Cela n'a aucun impact financier.

Les travaux seront terminés pour la première quinzaine de mars 2016. Les professionnels de santé sont attendus en suivant.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour cet avenant sans impact financier

MSP de Cancon. Information

La maîtrise d'œuvre aura terminé le dossier de consultation des entreprises pour la mi-mars. Après relecture, le marché public sera lancé en suivant pour un début des travaux à la fin du premier semestre 2016.

Pendant la durée des travaux, les professionnels de santé pourraient être installés dans la maison des associations de Cancon.

Salle des Sports de Cahuzac – Information

L'élévation des vestiaires est terminée et la couverture de la charpente en cours. La réception des travaux est maintenue à la fin avril 2016

Club House et vestiaire du stade Cheyrou de Villeréal - Information

Le gros œuvre et la couverture sont terminés ; le second œuvre est en cours d'achèvement pour une réception début mars 2016.

3. Ouverture de crédits Budget 2016 : (délibération n°135-2015)

Madame la Présidente laisse la parole à Carole ROIRE qui rappelle aux conseillers communautaires les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Elle précise que le montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 de la CCBHAP est de 4 426 100 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article à hauteur de 31 000 € (soit un montant inférieur à 25% de 4 426 100 €). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opérations non individualisées :

- Subventions Nouveaux agriculteurs (délibérées en 2015) : 6 000 € (art. 20422 fonct. 020)
 - Subvention aide à la rénovation de logements communaux à vocation locative : 6 000€ (2041412 fonction 020) :
 - Autres immobilisations corporelles : 5 000 € (art. 2188 fonct. 020)
 - Travaux : 5 000 € (art. 2313 fonct. 020)
- Total : 22 000 €

Opération n°29 Enfance et Jeunesse :

- Installations et aménagements : 7 000 € (art. 2135 fonct. 421)
 - Autres immobilisations corporelles : 2 000 € (art. 2188 fonct. 421)
- Total : 9 000 €.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider cette proposition

4. Versements divers : (délibération n°04-2016)

Madame la Présidente propose, en accord avec les statuts de la Communauté des Communes, les versements suivants :

Subvention Ligue contre le cancer : 2 € la tonne à reverser pour 695 tonnes collectées en 2015 soit un versement de 1390€

Service de Remplacement Agricole 47 : Second semestre 2015 :

Maladie 1004.48€
Accident 1 432.20€
Contrat groupe : 966.50€

Monsieur SETZE demande si ce genre de service existe pour les artisans et les commerçants. Monsieur PAPE répond par la négative et rappelle que ce sont les agriculteurs qui ont créé cette structure avec la Chambre d'Agriculture.

Rénovation de logements communaux à vocation locative :

BEAUGAS : travaux prévisionnels : 1 58 000 € HT participation CCBHAP : 3 800€
PAILLOLES : travaux réalisés : 7258.36€ HT participation CCBHAP : 2 177.59€

Ces versements seront réalisés sur présentation d'un certificat de paiement signé du Trésor Public

Madame LABORDE prend la parole pour faire un parallèle avec le reversement du FPIC des communes vers la Communauté des Communes. En effet elle remarque que des communes demandent un soutien financier à la CCBHAP pour leurs investissements alors qu'elles n'ont pas reversé les sommes prévues ou ont fait défaut de solidarité. A l'avenir, elle demande plus de vigilance afin que les demandes de subventions soient corrélées avec le reversement du FPIC.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, pour valider ces versements

POINTS COMPLEMENTAIRES

Maison de Santé de Monflanquin – Procédures judiciaires : (délibération n°01-2016)

Madame la Présidente fait le rappel des faits. Lors du début du chantier, en avril 2014, l'entreprise TRABAT était dans l'impossibilité financière de régler les fournisseurs (Unibéton, M+ et Périgord Armatures) des différents matériaux servant à la construction de la MSP de Monflanquin.

En accord avec le Trésor Public, le maître d'œuvre et les avocats, des délégations de paiement ont été signées afin que les fournisseurs soient payés lors de la présentation des situations de l'entreprise TRABAT.

L'Ets TRABAT ayant été placée en liquidation judiciaire en septembre 2014 et donc sans états de travaux fournis par l'entreprise au maître d'œuvre, les fournisseurs ne pouvaient pas être payés.

Le Trésor Public et la CCBHAP n'ont pas souhaité que ces fournisseurs soient payés tant que les responsabilités n'étaient pas identifiées par une expertise. Le Tribunal de Commerce a nommé un expert qui a rendu son rapport. Il met en cause la maîtrise d'œuvre pour un montant de 33 435€ TTC correspondant à un trop perçu à l'Ets TRABAT. Ce montant est admis par l'avocat et l'assurance du maître d'œuvre. De plus, une retenue de garantie, pour l'entreprise TRABAT, de près de 11 000€ est placée sous séquestre au Trésor Public, somme que nous escomptons récupérer suite à des malversations de TRABAT.

En début d'année 2016, les fournisseurs Unibéton et Périgord Armatures ont assigné la CCBHAP devant le Tribunal Administratif afin que les factures soient réglées.

Face à la somme de ces éléments, le Trésor Public validerait le règlement des fournisseurs puisque l'erreur a été reconnue dans l'expertise mandatée par le Tribunal de commerce et communiquée au liquidateur judiciaire.

Il est proposé que, conformément aux délégations signées, la Communauté des Communes paie ces matériaux (déjà employés ou stockés sur le chantier). Il est à noter que les matériaux stockés ont été déduits du nouvel appel d'offres. Ci-dessous les montants TTC pour lesquels la TVA sera récupérée.

Matériaux +	22 023.64€ TTC
Périgord Armatures	14 017.26 € TTC
Unibéton	30 449.40€ TTC

Le Conseil délibère à l'unanimité pour autoriser Madame la Présidente à payer les fournisseurs

Questions diverses

- Madame la Présidente rappelle que des négociations sont en cours afin de grouper une commande de défibrillateurs, près de 20 au total. Les premiers retours indiquent une baisse de 40% sur le montant d'acquisition et de 50% sur la maintenance annuelle. Un mail sera envoyé à tous les maires dès les analyses terminées afin de finaliser la commande.

▪ Monsieur ARSTAM fait part de l'expérience de la commune de Villereal dans l'organisation de réunion publique à destination des habitants de la commune. Dans les retours, il est demandé à ce que la CCBHAP organise aussi des réunions publiques afin de présenter l'intercommunalité et échanger avec la population. Cette idée a été validée par les VP et 4 réunions seront organisées les mois prochains :

JEUDI 18 FEVRIER A VILLEREAL

20h30 salle F. Mitterrand

JEUDI 17 MARS A MONFLANQUIN

20h30 salle des Fêtes

JEUDI 28 AVRIL A CANCON

20h30 Mairie Salle des mariages

JEUDI 19 MAI A CASTILLONNES

20h30 Salle Carbonnier

Fin de la séance à 23h25

La Présidente

Laurence ROUCHAUD

Secrétaire administratif de séance : Romain LABROUSSE